



Institut national supérieur
d'enseignement artistique
Marseille Méditerranée

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
MARSEILLE MÉDITERRANÉE**

Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2023

Conseil d'administration

Séance du 14 décembre 2022

Délibération n° DELIB_05_FI_22_12_14_BP_2023

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre,

Le Conseil d'administration s'est réuni, en la salle du conseil au conservatoire Pierre Barbizet, à l'invitation de Monsieur le Président en date du 2 décembre 2022.

VU

- Les dispositions du chapitre II du titre unique du livre VI de la première partie du code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M-57 ;
- La délibération n° DELIB_25_FI_22_10_14_DOB_2023 du Conseil d'administration en date du 14 Octobre 2022 portant Débat d'Orientations Budgétaires 2023 et le Rapport sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2023 annexé à la présente délibération ;

Le Président,

EXPOSE

Après le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 14 Octobre 2022, le Conseil d'administration doit se prononcer sur le vote du budget primitif.

Il est proposé au Conseil d'administration d'adopter le projet de budget primitif pour l'exercice 2023 tel que décrit dans le document annexé à la présente et conformément aux tableaux ci-dessous, au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

Ce projet a été établi conformément aux dispositions réglementaires en vigueur qui lui sont applicables.

L'annexe relative au Tableau des effectifs fait l'objet d'une délibération séparée qui sera jointe au document budgétaire.

Il est proposé au Conseil d'administration de le voter et de préciser que les provisions qui devront le cas échéant être constituées présenteront un caractère semi-budgétaire.

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT EST ÉQUILBRÉE À 17 982 115,00 €

En section de fonctionnement, il est proposé d'adopter les chapitres suivants en dépenses :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= NAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	2 149 255,01	0,00	2 295 432,80	0,00	2 295 432,80
012	Charges de personnel et taxes assimilées (3)	15 197 875,27	0,00	15 232 689,00	0,00	15 232 689,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	335 085,00	0,00	207 933,20	0,00	207 933,20
6586	Frais fonctionnement des groupes d'états	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		17 682 215,28	0,00	17 737 115,00	0,00	17 737 115,00
65	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spéciales (3)	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		17 687 215,28	0,00	17 742 115,00	0,00	17 742 115,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations entre transf. entre sections (4) (5)	220 000,00		240 000,00	0,00	240 000,00
043	Opérations entre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'autre de fonctionnement		220 000,00		240 000,00	0,00	240 000,00

TOTAL	17 907 215,28	0,00	17 982 115,00	0,00	17 982 115,00
+					
D-002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					
=					
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					
17 982 115,00					

En section de fonctionnement, Il est proposé d'adopter les chapitres suivants en recettes :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Clasp.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (-RAR + vote)
013	Allocations de charges (3)	20 500,00	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	525 300,00	0,00	564 100,00	0,00	564 100,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotation de participations (3)	17 518 672,00	0,00	17 079 500,00	0,00	17 079 500,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	113 165,00	0,00	288 425,00	0,00	288 425,00
Total des recettes de gestion courante		18 279 637,00	0,00	17 959 115,00	0,00	17 959 115,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (sem. budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		18 279 637,00	0,00	17 959 115,00	0,00	17 959 115,00
042	Opérations ordre intérie. entre sections (4) (5)	30 000,00		23 000,00	0,00	23 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (1)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		30 000,00		23 000,00	0,00	23 000,00
TOTAL		18 309 637,00	0,00	17 982 115,00	0,00	17 982 115,00
+						
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CLAUDEES						17 982 115,00

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT EST ÉQUILBRÉE À 240 000,00 €

En section d'investissement, il est proposé d'adopter les chapitres suivants en dépenses. :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Montes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= NAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	27 000,00	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	163 000,00	0,00	205 000,00	0,00	205 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		190 000,00	0,00	217 000,00	0,00	217 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		190 000,00	0,00	217 000,00	0,00	217 000,00

040	Opérations entre transf. entre sections (7)	30 000,00		23 000,00	0,00	23 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		30 000,00		23 000,00	0,00	23 000,00

TOTAL	220 000,00	0,00	240 000,00	0,00	240 000,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXÉCUTION NÉGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES INVESTISSEMENT CUMULÉES	240 000,00
---	-------------------

En section d'investissement, il est proposé d'adopter les chapitres suivants en recettes :

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (recettes) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
40	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non finanç. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison - affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes nées d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
049	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	220 000,00		240 000,00	0,00	240 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		220 000,00		240 000,00	0,00	240 000,00

TOTAL	220 000,00	0,00	240 000,00	0,00	240 000,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

RON SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	240 000,00
---	-------------------

Telles sont les raisons pour lesquelles, je demande au Conseil d'administration d'adopter ma proposition.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'accepter la proposition de budget primitif pour l'exercice 2023 avec vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement annexé à la présente délibération. Ce budget est voté par nature.

Article 2 : d'inscrire en conséquence les montants mentionnés aux différents articles détaillés dans le document ci-annexé.

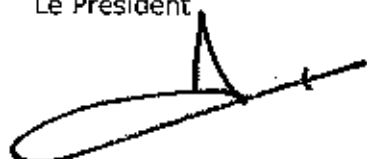
Nombre de membres en exercice	27
Nombre de membres présents	16
Nombre de suffrages exprimés	22
Votes pour	18
Votes contre	0
Abstentions	4

La présente délibération mise aux voix est :

- **Adoptée**
- ~~Rejetée~~

Fait à Marseille, le 14 décembre 2022.

Le Président



Jean-Marc Coppola

Transmise au représentant de l'État le

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée le :